

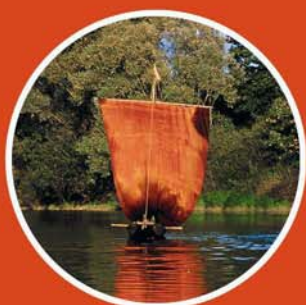
Centre des Archives Historiques de la Nièvre

Pose de la première pierre



Vendredi 27 novembre 2009
à 11h00

DOSSIER DE PRESSE



La cérémonie de pose de la première pierre
se déroulera en présence de :

Marcel CHARMANT, Président du Conseil général de la Nièvre
Monsieur le PREFET de la Nièvre
Martine de BOISDEFFRE, Directrice des Archives de France
Didier BOULAUD, Sénateur Maire de Nevers
Yvette MORILLON, Présidente de Nièvre Aménagement
Patrick MAUGER, architecte et maître d'œuvre.

Accueil de la cérémonie

Devant l'ancienne entrée des Archives départementales
Au 1, rue Charles Roy

Contact Presse/média

Caroline GAFFET
Direction de la Communication, Relations et Conseils aux élus
Conseil Général de la Nièvre
Tél : 03.86.61.60.14
caroline.gaffet@cg58.fr

Autres Contacts

Archives départementales de la Nièvre
1, rue Charles Roy, 58000 Nevers
Téléphone : 03 86 60 68 30 - Fax : 03 86 60 68 40
archives@cg58.fr

Nièvre Aménagement
13, rue Ferdinand Gambon, 58 000 NEVERS
Téléphone : 03 86 57 44 75 - Fax : 03 86 57 42 59
joel.crepin@nievreamenagement.com

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

La pose de la première pierre

- Déroulement de la cérémonie p. 4
- Présentation de la symbolique p. 4

Les Archives départementales de la Nièvre

- Leurs missions p. 5
- Historique des bâtiments p. 6

Le projet du Centre des Archives historiques de la Nièvre

- Présentation du projet p. 8
- Le parti pris architectural p. 9
- Le 1% artistique p. 10
- Les chiffres clés p. 11
- Les principales dates p. 11
- Les éléments financiers p. 11
- Le plan de communication p. 12
- Quelques mots sur le centre des archives intermédiaires p. 12

Les travaux

- Le phasage et le calendrier p. 13
- Les intervenants et les entreprises p. 14
- L'accueil du public aux Archives départementales pendant les travaux p. 15

LA POSE DE LA PREMIERE PIERRE

1. Le déroulement de la cérémonie :

Elle débutera sur l'emprise du bâtiment arrière destiné aux magasins de conservation des archives. Le dernier pieu des fondations de ce bâtiment sera coulé à cette occasion.

Un tube en inox sera déposé à l'intérieur du pieu. Il contiendra un « parchemin moderne » sur lequel seront inscrits les noms de toutes les personnes ayant contribué à la préservation des archives depuis leur création par la révolution française jusqu'à nos jours. Le parchemin sera signé par les personnalités invitantes.

La cérémonie se poursuivra par la visite d'une exposition dans la salle de lecture provisoire des Archives départementales. Les documents présentés éclaireront l'histoire des Archives départementales, la vie quotidienne des archivistes et l'histoire du bâtiment actuel.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie dans les anciens locaux d'accueil du public du bâtiment principal où seront affichés les plans du futur Centre des Archives historiques de la Nièvre.

2. La symbolique de la cérémonie :

Patrick MAUGER, architecte et maître d'œuvre, a souhaité « *mettre en place un évènement intégrant les symboliques de la cérémonie en tant que telle (le rite de la pose de la pierre de fondation existe depuis que des bâtiments en pierre sont construits) du lieu (un bâtiment existe, qui va être remodelé pour partie - traces du passé - et construit à neuf pour une autre partie - symbole du devenir du site et de sa pérennité) et enfin de sa fonction (conservation des archives, donc de la mémoire) ».*

Le « parchemin moderne » est pour lui « *comme [un] hommage rendu à tous les anonymes qui ont œuvré dans l'ombre pour récolter, classer, inventorier, remettre en état et mettre à disposition du public un patrimoine inestimable : la mémoire de chacun, la mémoire de tous ».*

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA NIEVRE

1. Leurs missions :

Les Archives départementales ont été instituées par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796). Elles ont pour mission de recueillir la mémoire écrite et orale du département et de la communiquer à tous. Les documents sont, en effet, la base nécessaire à toute recherche historique. Ils permettent de retrouver la mémoire d'un passé parfois mal connu, qu'il s'agisse de recherches personnelles, administratives ou scientifiques.

Les activités principales se répartissent entre :

- **Le contrôle scientifique et technique** exercé au nom de l'Etat sur les archives publiques, **le conseil aux administrations et aux collectivités** en matière d'archivage
- **La collecte de documents** : les archives enrichissent constamment leurs collections grâce aux versements des archives publiques, aux dons, achats ou dépôts d'archives privées.
- **La conservation** : neuf siècles d'archives, 18 kilomètres de documents sont conservés dans les magasins.
- **L'élaboration d'instruments de recherche** : un travail minutieux et long de tri, de classement et d'élimination permet de constituer des inventaires, répertoires et fichiers qui aident les chercheurs à s'orienter dans cette masse documentaire.
- **La communication au public** : 23 400 documents communiqués en 2008 à 1385 lecteurs : généalogistes, amateurs d'histoire locale, étudiants, particuliers ayant à faire preuve de leurs droits...

Le rôle pédagogique et culturel :

- **Un service éducatif**, animé par un professeur de l'Education Nationale, a pour mission de mettre en contact le public scolaire avec les archives. Il élabore des dossiers documentaires montrant comment les Nivernais ont vécu diverses périodes qui ont marqué notre histoire et réalise des expositions.
- **L'action culturelle** vise à mettre en valeur le patrimoine écrit pour permettre à tous de mieux connaître l'histoire du département par des publications et une participation active à la vie de plusieurs associations et sociétés savantes du département.
- Le service organise également des **expositions destinées à un large public** et peut prêter des documents pour des expositions à l'extérieur.

2. Historique des bâtiments :

Les débuts : assurer la continuité des activités administratives

Dès l'installation de l'administration du département de la Nièvre dans le palais épiscopal, devenu propriété de la Nation, la nécessité de conserver les documents dont les fonctionnaires ont besoin dans leur activité quotidienne est prise en compte. Un local est ainsi prévu pour les archives, comme l'attestent plusieurs factures de travaux portant sur la peinture du mot « *archives* » dans les corridors.

La nomination du premier préfet de la Nièvre en 1800 constitue un événement majeur pour l'histoire des Archives départementales et des bâtiments qui les ont abritées. Cette institution contribue en effet éminemment, dès son origine, à l'enrichissement des fonds conservés dans les dépôts d'archives par le versement des dossiers issus de l'activité de ses différents services. Les fonctionnaires de la Préfecture doivent pouvoir accéder rapidement à un dossier déposé aux archives et qui s'avérerait utile à l'administration. Ces raisons expliquent la proximité spatiale entre Préfecture et Archives, manifeste jusqu'à nos jours dans la Nièvre.

L'organisation des archives : la nécessité de disposer d'un bâtiment spécifique

Durant la première décennie du XIX^{ème} siècle, les « *titres et papiers* » occupent une « *chambre particulière de la maison de la Préfecture* » et « *une espèce de magasin* ». Quelques années plus tard, ils se trouvent relégués dans les combles, un préfet ayant eu besoin de place. En 1829, l'administration préfectorale s'installe définitivement dans l'hôtel de Champs et les archives prennent naturellement place dans ce nouveau bâtiment, au rez-de-chaussée. Le problème du manque d'espace, préoccupation chronique des archivistes, se pose avec acuité au bout de quelques années.

C'est la raison pour laquelle, en 1853, le préfet sollicite du Conseil Général le vote de crédits alloués à la construction d' « *un bâtiment où seraient établies les archives* ». L'institution départementale donne son accord au projet et, en 1855, les travaux sont achevés. S'il n'est plus désormais inclus dans les locaux de la Préfecture, le nouvel édifice reste proche de celle-ci : il est situé rue de la Préfecture, à proximité des bâtiments occupés actuellement par l'Hôtel du département.

Toutefois, la masse croissante des documents versés aux Archives départementales provoque la saturation du local en moins de trois décennies. Autre sujet de préoccupation, les risques d'incendie liés aux vices de conception du bâtiment. Ces graves problèmes renforcent chez l'archiviste du département le désir de bénéficier d'un nouveau dépôt, suffisamment vaste et consacré exclusivement à l'archivage. Un projet de bâtiment « *destiné aux archives du département* », est élaboré par le Préfet et le Conseil général en 1888, dans le cadre d'une vaste réorganisation des locaux de la Préfecture. Mais cette initiative reste malheureusement lettre morte.

Le bâtiment actuel

Il faudra attendre les années 1924-1927 pour que soit enfin édifié le nouveau dépôt attendu depuis si longtemps. Œuvre de l'architecte départemental **Jean Georges**, le bâtiment, sis rue Charles-Roy, est constitué d'une part d'un parallépipède de ciment armé de 66 mètres de long pour 14,30 mètres de large, comprenant un rez-de-chaussée et trois étages, et destiné exclusivement à accueillir les archives, d'autre part d'une petite construction située dans la cour, consacrée aux locaux administratifs.

Au fil du temps, l'édifice a connu un certain nombre de modifications : construction de la grille de clôture (1931), création d'une salle de tri (1956), installation de l'électricité (1959). En 1975, le local administratif, devenu trop exigu, est rasé. La partie sud du rez-de-chaussée fait quant à elle l'objet d'aménagements : on y installe une salle de lecture (rénovée en 2003), une salle d'expositions, des bureaux et un laboratoire photographique.

Depuis plus de trente ans, un certain nombre d'améliorations visant à une utilisation optimale de l'espace (création de nouveaux rayonnages), à une meilleure conservation des documents (pose de stores pour protéger les archives de la lumière) et à une plus grande sécurité (installation de portes coupe-feu, d'une alarme incendie et d'un système de détection des intrusions).

Aujourd'hui, le poids des ans se fait néanmoins sentir sur une construction plus qu'octogénaire. En outre, l'aménagement d'un nouveau magasin en 1992, puis d'une annexe en 2003, n'ont pas suffi à résoudre le problème du manque de place, qui se pose chaque jour avec plus d'acuité.

LE PROJET DU CENTRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA NIEVRE

Le Conseil Général de la Nièvre a décidé, en partenariat avec la Ville de Nevers, de construire le Centre des Archives Historiques de la Nièvre (CAHN), dans une volonté patrimoniale innovante. Il regroupera la direction des Archives départementales et les fonds anciens des Archives municipales y seront déposés.

Il s'agit de permettre aux Archives départementales d'assurer leurs missions :

- reprendre la collecte des documents car les magasins d'archives sont actuellement saturés,
- assurer une meilleure conservation dans des locaux aux normes,
- permettre le classement et la description des archives dans des locaux adaptés,
- poursuivre la consultation des archives par le public grâce à une salle de lecture agrandie, adaptée et intégrant l'usage des nouvelles technologies,
- développer la mise en valeur pédagogique et culturelle des documents par des espaces dédiés au service éducatif, aux expositions et aux conférences.

1. Le projet

Il concerne le bâtiment actuel des Archives départementales, datant de 1927, qui sera réhabilité et agrandi.



Le bâtiment actuel datant de 1927 avant le début des travaux

Cette importante opération vise d'une part à répondre à la nécessité d'accroître la capacité des magasins de conservation, et d'autre part à faciliter l'accueil du public de plus en plus nombreux et diversifié.

Les nouveaux espaces dédiés au public accueilleront simultanément **90 personnes** dans les salles de lecture (documents traditionnels, microfilms, documents audiovisuels et

dématérialisés). Ils comprendront aussi une salle d'exposition, une salle de conférences et une salle pour le service éducatif.



La façade avant du futur bâtiment

Afin d'assurer la meilleure conservation possible des documents, deux bâtiments spécifiquement conçus seront implantés à l'arrière. Le projet élaboré par le cabinet d'architecte Patrick MAUGER (Paris) s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

2. Le parti pris architectural et urbain



Le plan masse du futur bâtiment

Le Centre des Archives historiques de la Nièvre repose sur un plan simple et compact : deux bâtiments prennent place de part et d'autre du bâtiment existant, parallèlement à celui-ci. Le nouvel équipement joue sur la théâtralisation des deux grandes fonctions de l'institution : l'accueil et les services au public d'une part ; la conservation du patrimoine de l'autre.

Sur la rue Charles Roy, la première prend la forme d'un bâtiment (A), aux façades de verre, semi transparentes. Les bâtiments de conservation (B et C), en arrière plan, sont pratiquement opaques, revêtus d'une peau de banches de béton aux tons pierre de bourgogne.

Sur la rue Charles Roy, au Nord-Ouest, le nouveau bâtiment (A) destiné à accueillir le public est en retrait de la rue. Il dégage un parvis qui laisse une respiration aux bâtiments voisins et permet de percevoir la façade vitrée sur sa hauteur.

Ce parvis est dessiné suivant les circulations des piétons, des stationnements pour les personnes à mobilité réduite, du passage vers le parking à l'arrière du bâtiment. Il est végétal, la pelouse et les arbustes bas prolongent l'espace vert du restaurant administratif voisin. Le regard des visiteurs est ainsi orienté vers la façade principale et sa peau de verre imprimée.

A l'opposé, au Sud Ouest, un nouveau bâtiment de conservation des archives (C) est créé et optimisé par l'utilisation des rayonnages mobiles de grande densité. Il complète le bâtiment existant (B) qui sera restructuré. Ainsi, avec une capacité de 30 km linéaires, les deux bâtiments permettront d'assurer la conservation des archives pour les trente prochaines années.

Le bâtiment existant garde sa fonction de conservation, ce qui permet de garder intégralement sa structure. Ses façades sont presque totalement obturées.

Dans le bâtiment neuf, l'inertie thermique et l'hygrométrie sont assurées par l'emploi de la brique isotherme de 30 cm utilisée dans des bâtiments d'archives récents européens, dont les Archives départementales des Yvelines. Ce procédé s'inscrit dans la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) du projet.

Le bâtiment existant est isolé par l'extérieur, par un matelas isolant de 25 cm, selon les normes en vigueur pour le développement durable.

3. Le 1% artistique

Claire MAUGEAIS, artiste parisienne, a été retenue pour réaliser une œuvre sérigraphiée sur les deux pignons du bâtiment en verre destiné à l'accueil du public.

Originnaire d'Angers, elle a suivi les cours de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers. Elle y obtient en 1988 le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique. En 2000, elle a notamment réalisé le « 1% artistique » du lycée Henri Laurens de SAINT-VALLIER (Rhônes-Alpes), intitulé « Le mouchoir » et constitué d'un sol de 400 m² et

d'une installation éphémère. Elle a également séjourné une année à l'Académie de France à Rome (Villa Médicis).

4. Les chiffres clés :

Actuellement, les Archives départementales, ce sont :

- 18 km linéaires de documents
- 1385 lecteurs différents pour 5582 séances de travail en 2008
- 23400 documents communiqués en 2008 (sans les microfilms)
- près de 1500 recherches par correspondance

Les surfaces créées seront :

- **Bâtiment de conservation des archives** : 600 m² sur 5 niveaux
- **Bâtiment pour l'accueil du public et les services administratifs** : 500 m² sur 4 niveaux.

Les surfaces réhabilitées :

1 000 m² sur 4 niveaux (bâtiment existant) soit une surface hors oeuvre brute de 9 000 m² et une capacité de 30 km linéaires de rayonnages d'archives.

5. Les principales dates :

Concours d'ingénierie restreint sur esquisse : **de février à octobre 2005**

Etudes : **de novembre 2005 à juillet 2007**

Etablissement du D.C.E. et consultation des entreprises : **d'août 2007 à début 2009**

Notification des marchés de travaux : **le 7 mai 2009.**

Les éléments financiers :

Le projet du Centre des Archives Historiques de la Nièvre présente un coût global de **18 000 000 d'euros TTC**, répartis de la manière suivante :

- **Conseil Général de la Nièvre** : 14 400 000 € dans le cadre du Plan de Relance Départemental.
- **Etat (DRAC)** : 2 412 776 € (Plan de Relance National et FNADT)
- **Fonds de concours de la Ville de Nevers** : 1 198 000 €

La Construction du CAHN constitue l'un des principaux projets du plan de soutien à l'économie et à l'emploi, voté par le Conseil Général en séance plénière le 27 mars 2009. Il est à noter que la participation financière du Département est plus importante que prévue à l'origine en raison du désengagement de l'Etat sur ce projet (baisse des participations de l'Etat de 30 à 15 % du projet).

Au niveau économique, les entreprises de la Nièvre sont partie intégrante de la réalisation de l'opération par le biais de la commande publique. La collectivité participe ainsi au maintien de l'emploi et de l'activité économique locale.

6. Le plan de communication :

Il est à destination de quatre publics cibles.

La population : des informations sont régulièrement mises à jour et accessibles sur le site Internet du Conseil Général de la Nièvre, rubrique « Services au Public / Archives Départementales » (rubrique la plus visitée du site Internet). Une conférence de presse pour le lancement du chantier s'est tenue le 29 mai 2009.

Les usagers des Archives : site internet du Conseil général de la Nièvre, distribution de documents d'informations, affichage sur les lieux de consultation

Les personnels du Conseil Général, de la Préfecture et utilisateurs du restaurant inter-administratif AGORA : mise en ligne d'une rubrique d'informations sur le site Intranet du Conseil Général de la Nièvre, lettre adressée au Préfet de la Nièvre et au Directeur de l'AGORA pour affichage de l'information auprès des agents-utilisateurs.

Les riverains : une lettre personnalisée d'information, a été déposée dans les boîtes aux lettres du quartier le 20 octobre 2009 expliquant le projet et les contraintes du chantier.

7. Quelques mots sur le Centre des Archives intermédiaires :

En complément de la construction du Centre des Archives Historiques de la Nièvre, le Conseil général a décidé de participer, en partenariat avec la Ville de Nevers et le Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, à la construction d'un dépôt de préarchivage dénommé « Centre d'archives intermédiaires » (CAI).

Cette opération est désormais achevée. Les nouveaux locaux, situés sur la zone d'activités du Pré Poitiers à Nevers, sont prêts à recevoir les archives des services du Département, de la Ville et du Centre hospitalier et à les conserver dans l'attente de leur versement aux Archives départementales ou de leur élimination.

LES TRAVAUX

1. Le Phasage et le calendrier :

La durée globale des travaux s'élève à **24 mois dont 3 phases de travaux en opération tiroir et 4 déménagements d'archives** (au total : 32 km d'archives déménagées). Vous trouverez ci-dessous le planning (*sous réserve de modifications*):

DATES	PHASES INTERVENTIONS
2 au 16 juin 2009	Premier déménagement d'archives
Juin, juillet et août 2009	Aménagement d'un bâtiment annexe pour réaliser l'espace d'accueil provisoire du public. Déménagement de la salle de lecture. Installation côté rue C. Roy des passerelles et du monte-charge permettant l'accès entre le bâtiment B et l'ex-CDDP Préparation des études et plans d'exécutions des entreprises Préparation et installation du chantier
août 2009	Premier terrassement pour le futur bâtiment C et aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment B.
Septembre 2009	Réalisation des travaux de fondation du bâtiment C et construction du bâtiment C jusqu'en juin 2010
A partir de juillet 2010	Basculement de la zone de chantier, second déménagement d'archives et réalisation du nouvel espace d'accueil pour le public
A partir de septembre 2010	Démolition du bâtiment annexe. Réalisation du bâtiment A et réhabilitation d'une aile du bâtiment B jusqu'au mois de mai 2011
Mai 2011	3 ^{ème} déménagement d'archives
À partir de juin 2011	Réhabilitation de la seconde aile du bâtiment B existant jusqu'à la réception du chantier en septembre 2011 et 4 ^{ème} déménagement d'archives

Les intervenants et les entreprises :

Maître d'ouvrage	CONSEIL GENERAL
Maître d'ouvrage délégué	NIEVRE AMENAGEMENT
Architecte	PATRICK MAUGER
Coordonnateur SPS	PASS BTP
Bureau de Contrôle Etudes Thermiques et Sécurité	SOCOTEC
Bureau de Contrôle Solidité LP	VERITAS
BET Electricité	CPS
BET STRUCTURE	KHEPHEREN INGENIERIE
BET FLUIDES	CAP INGELEC
BET ARCHIVISTE	SERDA
BET Economiste	D.A.L.
Coordonnateur SSI	BET MACOUIN
O.P.C.	SARL COGIT
Lot 01 - Désamiantage - Déshabillage - Curage	Entreprise E.T.C METIVIER
Lot 02 - Terrassements - Fondations spéciales - Démolition - Gros Œuvre - Charpente Métallique	Entreprise EIFFAGE Entreprise E.L.T.S
Lot 03 - Couverture - Bardage - Etanchéité	Entreprise SUCHET
Lot 04 - Vêture de façade	<i>Non pourvu</i>
Lot 05 - Menuiseries extérieures métalliques - Murs rideaux - Occultations	Entreprise MIROGLACE
Lot 06 - Métallerie	Entreprise LAGOUTTE
Lot 07 - Menuiseries intérieures - Parquet	Entreprise DENIS
Lot 08 - Cloisons doublages - Plâtrerie	Entreprise NTB
Lot 09 - Revêtement de sols et murs	Entreprise DA SILVA
Lot 10 - Plafonds suspendus	Entreprise NTB
Lot 11 - Peinture	Entreprise DA SILVA Entreprise MAILHARRO
Lot 12 - Appareils élévateurs	Entreprise THYSSENKRUPP
Lot 13 - Chauffage - Ventilation - Climatisation	Entreprise CROBEDDU
Lot 14 - Plomberie	<i>Non pourvu</i>
Lot 15 - Electricité - Courants forts	Entreprise FORCLUM Entreprise BOURGEOT
Lot 16 - Electricité - Courants faibles	Entreprise FORCLUM Entreprise BOURGEOT
Lot 17 - Agencement et mobilier	AOCD
Lot 18 - Rayonnages	<i>Non pourvu</i>
Lot 19 - Aménagement de surfaces	Entreprise COLAS
Lot 20 - Déménagement	Entreprise TESSIOT

On peut relever que nombre d'entreprises retenues pour réaliser ce chantier sont des entreprises nivernaises ou nationales disposant d'antennes locales.

Par ailleurs, afin de favoriser le retour à l'emploi de bénéficiaires du RMI, le Conseil Général a signé en 2008 une charte d'engagement avec les organisations professionnelles du secteur du bâtiment. Celle-ci vise à introduire, dans les marchés publics initiés par le Conseil Général, une clause d'insertion sociale. Le cadre législatif et réglementaire des marchés publics offre, en effet, cette possibilité afin de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Le Conseil Général de la Nièvre a décidé d'activer cette mesure de manière ciblée et concertée.

On peut aujourd'hui noter que trois personnes actuellement employées sur le chantier de construction le sont dans ce cadre.

L'accueil du public aux Archives départementales pendant les travaux :

Le Conseil Général a décidé d'assurer la continuité du service public pendant les travaux. Les modalités de consultation s'adaptent aux différentes phases de la construction.

La salle de lecture restera ouverte pendant toute la durée des travaux, à l'exception des périodes de déménagement des fonds d'archives. Il est vivement recommandé au public de préparer son déplacement à l'avance en consultant le site Internet du Conseil général de la Nièvre (rubrique Archives départementales).

Depuis le 17 août 2009, la salle de lecture des Archives Départementales est déplacée dans le bâtiment annexe qui donne directement sur la Rue Charles Roy. Elle est ouverte dans les mêmes conditions d'accès, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi en continu de 9h00 à 17h30. Pendant les travaux, le public est invité à garer son véhicule au Parking du Clos des Granges (parking situé derrière l'ancien hôpital).